



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040780

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/02/2024 16H14 C:004400 I:25136

V/Email reçu le Mercredi 28/02/2024 à 16H14

SDC 'Les Allées Boréales'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : LES ALLEES BOREALES
19, RUE ARISTIDE BRIAND
ALLEE VERT PRE/ CLEMENTEL
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 15 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2 CLEMENTEL - LOGEMENT DE M BEKK AU RDC - TEL:06 25276600 OU
06 14152525

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT AU NIVEAU DE LA BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : Mme J. PAYET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 28/02/2024 A 22H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M BEKK
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE SUR 4 METRES DE RESEAU EAUX USEES A PARTIR
DU BOUCHON DE VISITE
CONTROLE ECOULEMENT - OK

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 01/03/24 à 12H16 M. O. PAUTET

DEVIS A L'ETUDE CONFORMEMENT A VOTRE DEMANDE DU 01/03/2024

MP LCOMPTER Email envoyé le 29/02/24 à 07H39 M. O. PAUTET

TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES

PREVOIR UN CURAGE DU PIED DU RESEAU HORIZONTAL A PARTIR DES GARAGES
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage
de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040780

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique	dispatching	2	29,12	29,12
2,00	H. Personnel + RIDGID K50	le 28/02	2	117,97	235,94
2,00	Sup.H.100%-Déb.K50	+20h-Sa +12h-D/JF	2	117,97	235,94
TOTAL H.T.					501,00
T.V.A. a 10,00%					50,10
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>551,10</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

ADMINISTRATION D'IMMEUBLES R.PAUTET
LES ORMES 86 TER AVENUE JEAN JAURES
69800 SAINT PRIEST
Tel : 04.78.20.04.20
S.A Capital 39.900 €- Siren 972-500-979
Régie-Syndic-Courtage assurance-Transaction
syndic@regiepautet.fr

Société SERVIMO
101 Avenue P Marcellin
69120 VAULX en VELIN

Tel 04.78.79.36.36
Email centreappels@servimo.fr

Le 28/02/2024

DEMANDE D'INTERVENTION - ORDRE DE SERVICE

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir dans les meilleurs délais :

**LES ALLEES BOREALES – cop 60
BAT A 19 RUE ARISTIDE BRIAND
2/4/6 Allée Etienne Clémentel
69800 SAINT PRIEST**

Sur place, vous voudrez contacter et faire signer le bon d'intervention qui devra être annexé à la facture par

Monsieur/madame :
Allée :
Rue :
Téléphone :

Objet de votre intervention :

Merci de bien vouloir intervenir allée 2, au rez-de-chaussée, dans le logement BEKK (06 25 27 66 00 ou 06 14 15 25 25) pour un refoulement au niveau de la baignoire.

Comptant sur une prompte intervention de votre part.

Cordialement,

La présente demande devra IMPERATIVEMENT être jointe à votre facture, faute de quoi, nous ne pourrons en assurer le règlement.

NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS FAIRE UN RETOUR D'INTERVENTION DES QUE LE TRAVAIL EST TERMINE ,ce par courriel

Le Syndic

Nota le diagnostic amiante est consultable en nos bureaux.

Vous voudrez bien prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la réalisation des travaux conformément aux règles et principes applicables à votre métier et conditions particulières du présent chantier y compris les mesures de protections contre le COVID 19